



RÉUNION DES DIRECTEURS

Jeudi 24 novembre 2022
Circonscription Nice 5

Ordre du jour

- Procédure de pré orientation EGPA pour examen en commission CDOEA intervention Mme Laillier
- Suivi des élèves fragiles
- EAFC
- Accueil des stagiaires PPPE chez les MAT PPPE
- EPS : labellisation Paris 2024

Procédure de pré-orientation EGPA

La constitution du dossier est sous la responsabilité de la directrice/du directeur d'école qui le remet une fois complet à son IEN.

Le dossier complet sera adressé à la CDOEA (=Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés)

DSDEN CDOEA

Mme LAILLIER Bureau 309

53 avenue Cap de Croix

06181 NICE Cedex 2

Pour être examiné en CDOEA, le dossier COMPLET devra arriver avant la date limite de dépôt du calendrier et devra se composer des pièces suivantes :

- 1- La fiche récapitulative du dossier CDOEA
- 2- La fiche de renseignements familiaux
- 3- La fiche choix d'orientation des responsables légaux
- 4- La fiche parcours scolaire
- 5- Les exercices 1^{er} degré du dossier CDO pour une orientation SEGPA et
La synthèse des exercices
La fiche d'observation en SEGPA (*recommandée*)
- 6- Le compte rendu des examens psychologiques
- 7- L'avis de l'IEN
- 8- Les renseignements sociaux (*si besoin*)
- 9- Le certificat médical (*si besoin*)

10- Tout document qui pourrait préciser la situation de l'élève et les aménagements mis en place (productions d'élèves, PPRE rédigés, PAP, LSU (CM1/CM2))

Pour une première demande, l'équipe pédagogique oriente la famille vers la CDOEA sauf si la famille souhaite passer par la CDAPH. S'il y a déjà un PPS, le dossier est instruit par l'ERSH qui accompagne la famille vers la CDOEA ou la CDAPH. Il prévient la secrétaire de la CDOEA du choix de la famille.

*(Le dossier vers la CDAPH est constitué d'un Guide d'évaluation des besoins en compensation pour la scolarisation avec une attention particulière pour l'autonomie de l'enfant dans les ateliers, **les exercices 1^{er} Degré du dossier CDO**, un bilan psychologique et un certificat médical en cours de validité).*

Le calendrier à respecter

CALENDRIER CDOEA - 2022/2023			
Date / lieu	Sectorisation	Etablissements concernés	Date limite <small>de réception des dossiers à la DSDEN</small>

CDOEA n°4	Vendredi 24 mars 2023 <u>Clg CARLES</u> <u>CONTES</u> 9h00-17h00	Locale	SEGPA Fabre – Nice SEGPA Bertone - Antibes SEGPA Mistral – Nice	Jeudi 09 mars 2023
---------------------	--	--------	---	--------------------

RETOUR DES DÉCISIONS DE LA CDOEA

Concernant la décision de **PRE-ORIENTATION**

- Les notifications de **pré-orientation** seront adressées **aux parents** (ou représentants légaux) et **à l'école** ayant constitué le dossier.
- Ils disposent d'un délai de 15 jours à compter de la date d'envoi pour signaler leur position (accord ou refus) concernant la proposition de la CDOEA. En l'absence de réponse, leur accord est réputé acquis.

Remarque : En cas d'ajournement ou de rejet du dossier par la CDOEA, le directeur d'école devra informer les parents et fournir les éléments dont la CDOEA aura besoin pour pouvoir représenter le dossier lors de la dernière commission départementale qui aura lieu le jeudi 04 mai 2023.

Concernant la décision d'**AFFECTATION**

- Les notifications **d'affectation** seront adressées **aux collèges d'accueil EGPA** qui se chargeront d'informer les familles du lieu de scolarisation. Les parents doivent ensuite procéder à l'inscription de leur enfant dans le collège désigné. Le principal leur remettra alors une copie de la notification d'affectation.

Rappel : *les affectations en SEGPA ne sont pas sectorisées.*

Les dates de transmission des dossiers CDOEA doivent impérativement être respectées

Suivi des élèves fragiles

- A l'issue des évaluations nationales CP et CE1, des élèves sont définis comme fragiles.

Importance de proposer à ces élèves différentes aides au sein de l'école:

- La différenciation en classe
- Les APC
- Les stages SRAN
- Une prise en charge par le RASED

Proposition d'un film annuel pour faciliter le suivi des élèves fragiles

• **Septembre** : présentation des membres du Rased sur la journée de pré-rentrée ou dans les premiers jours suivants la rentrée pour se présenter, expliquer comment on organise la prise en charge des élèves.

Observation en classe du maître E / évas|nationales / Co intervention

• **Avant les vacances de Toussaint** : conseil des maîtres dédié aux élèves en difficulté (sans la présence du Rased) pour que les enseignants puissent échanger sur l'évolution des difficultés des élèves et les moyens d'y remédier. Est-ce un élève fragile ? à besoin ?

En fonction des évaluations nationales (CP/CE1) distinguer les élèves fragiles des élèves à besoin.

• **En janvier**, au moment de rédiger les livrets, réunion de synthèse avec le RASED pour articuler ce qui est fait en classe avec l'enseignant, ce qui est fait avec le Rased pour les élèves fragiles.

• **En juin**, réunion de bilan avec le Rased pour établir les PPRE passerelles pour les élèves suivis

(Historique et perspectives pour l'année suivante)

EAFC

=Ecole Académique de la Formation Continue

- Soit les collègues sont rattachés au plan mathématique ou français. Ils sont alors considérés comme public désigné.
- Soit les collègues devaient s'inscrire sur des parcours de formation via SOFIA 06 sur Esterel.
- L'IEN a la charge de valider ou non les demandes effectuées en fonction de leur pertinence dans le développement professionnel de chaque enseignant.
- Elle les complète si le volume horaire est insuffisant.

Accueil des stagiaires PPPE par les MAT PPPE

A compter du 5 décembre, sur le réseau DETTLOFF, 34 étudiants PPPE du Parc impérial vont être accueillis dans les écoles du secteur par des MAT PPPE.

Les MAT PPPE sont répartis sur les 3 cycles.

Lors du 1^{er} stage, les étudiants découvriront les différents cycles.

EPS labellisation Paris 2024

Le programme d'appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, « le sport au service de la société » crée **un label Génération 2024 pour les établissements scolaires et universitaires.**

OBJECTIFS DU LABEL

Le label comprend 4 objectifs :

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire;
2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques;
3. Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau;
4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements.

La semaine olympique Du 3 au 8 avril 2023

Plus précisément, cette semaine permet aux enseignants :

- **d'utiliser le sport comme outil pédagogique** dans les enseignements (sport et mathématiques par exemple)
- **de sensibiliser aux valeurs de l'Olympisme** en mobilisant les outils éducatifs et ludiques mis à disposition
- **de faire découvrir les disciplines olympiques et paralympiques** aux élèves, en collaboration avec le mouvement sportif, organisation d'ateliers de pratique sportive
- **de faire changer le regard des plus jeunes sur le handicap** en s'appuyant sur la découverte des para sports et en intégrant des rencontres sportives partagées
- **d'éveiller les jeunes à l'engagement bénévole**